



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Votants : 21 (R. Duby a donné pouvoir à G. Dumas, E. Joly a donné pouvoir à JP. Condemine, F. Mendes a donné pouvoir à N. Chanut)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

L'an deux-mille-vingt-trois et le 1^{er} juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Gonod S., Poli V., Renoud-Lyat C., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R. (arrivé à 20h55), Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Absents : De Crombrughe M.

Excusés : Mmes Duby R. (a donné pouvoir à Dumas G.), Joly E. (a donné pouvoir à Condemine JP.), Mendes F. (a donné pouvoir à Chanut N.)

Secrétaire de séance : Nathalie Chanut

Objet : Composition du jury d'assises pour 2024

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment les articles 259 et suivants ;

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par la loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la loi n°81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant les personnes et fixant les conditions dans lesquelles sont constitués les jurys d'assises et recrutés les jurés ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Ain du 11 mai 2023 déterminant le nombre et la répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2024 ;

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité :

ARTICLE 1 – Il est procédé à un tirage au sort parmi les personnes âgées de plus de 23 ans inscrites sur la liste électorale. Ce tirage au sort désigne un nombre de personnes triple du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (3 personnes pour la commune de Feillens) soit 9 au total.

ARTICLE 2 – Après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la commune de Feillens est la suivante :

1. GUILLERMIN Michel – 413 route de Bâgé
2. CATHERIN Marie-Laure – 76 route de Vésines
3. PERRAUD Jennifer – 1427 Grande Rue
4. LAZARIDES Robert – 555 Route de Brux
5. BENON Jérémy – 89 rue des Fromentaux
6. AVRIL Franck – 1725 route de Ternant
7. FARNER Bruno – 85 Promenade des Tilleuls
8. CHAMBARD René – 250 route des Baisses
9. GUERNEUR Noëlle – 170 route de Bâgé Apt 8

Pour copie conforme
Le Maire.

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,